

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SEANCE DU 15 AVRIL 2003

L'An Deux Mille Trois, le 15 Avril

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 8 Avril 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES **Secrétaire** : Monsieur Thierry Georges GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Michel ALBINET, Christian BONZI, Max AMIEL, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Christian CHAMAYOU, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Christiane SEGURA, Patrice MANGIONE, Jean CAYRE, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Joëlle FRANQUES,

Membres excusés :

Membres titulaires : Messieurs Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU (pouvoir Sarah LAURENS), Dominique BILLET (pouvoir à Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (pouvoir à Jean CAYRE), Olivier BRAULT (pouvoir à Mademoiselle Laurence PUJOL)

Membres suppléants : Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Nicole CABASSOT, Henri JALBAUD-PUECH, Francis MARCHAND, Pierre CRESPO, Éliane CARLES, Jean-Philippe ROQUES, Barbara BARBEY, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Bérangère MAUZY, Christian MALGOUYRES, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRIÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Gérard FABRE.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/49 et revient avant le vote de la délibération 3/52.

Monsieur Christian CHAMAYOU quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/53 et revient avant le vote de la délibération 3/55.

Monsieur Jean SICARD quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/54 et revient avant le vote de la délibération 3/67.

Madame Christine DEVOISINS et Monsieur Jean SICARD n'ont pas participé au vote de la délibération 3/69.

Monsieur Michel ALBINET n'a pas participé au vote des délibérations N° 3/66 et 3/74.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/67 et revient avant le vote de la délibération 3/68.

3/52 : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE -
CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS COUVERT ET CLUB
HOUSE À SAINT-JUÉRY

Pilote : Direction Générale des Services

Services : Affaires Générales et Juridiques.

Monsieur Robert RAYNAL, rapporteur

Vu le Nouveau Code des Marchés Publics.

Vu l'avis favorable et préalable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le Mercredi 26 Mars 2003.

Suite à la réalisation de travaux supplémentaires résultant des réseaux découverts en sous-sol en cours de travaux, et de la révision du choix du maître d'ouvrage en matière de caniveaux, il résulte une plus value de 30 329.50 €uros HT, portant à 312 360.20 €uros HT le montant définitif des travaux.

Sur cette base le maître d'œuvre demande une rémunération complémentaire pour les phases VISA, DET, et AOR de sa mission.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre se trouve par conséquent modifié de la manière suivante :

Nouveau montant des travaux	312 360.20 €uros HT
------------------------------------	----------------------------

Pourcentage appliqué au calcul de la rémunération complémentaire : 8.484 %

Montant du marché initial + avenant n°1	25 382.76 €uros HT
--	---------------------------

Nouveau montant du marché de maîtrise d'oeuvre:	26 501.92 €uros HT
	Soit 31 696.30 €uros TTC

Correspondant à une rémunération complémentaire de	1 119.16 Euros HT
	Soit 1 338.52 €uros TTC

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mercredi 26 mars a approuvé la conclusion dudit avenant.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

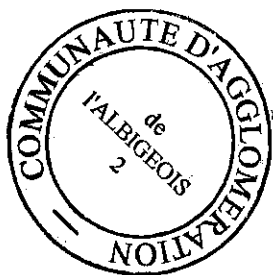
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

✚ **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant N° 2 au marché de maîtrise d'œuvre – Construction d'un terrain de tennis couvert avec club-house sur la Commune de Saint-Juéry, avec :

Monsieur Jérôme PLAINCHAMP – Architecte DPLG – 9, Rue de la Souque
81000 Albi.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le

18 AVR. 2003

PREFECTURE DU TARN